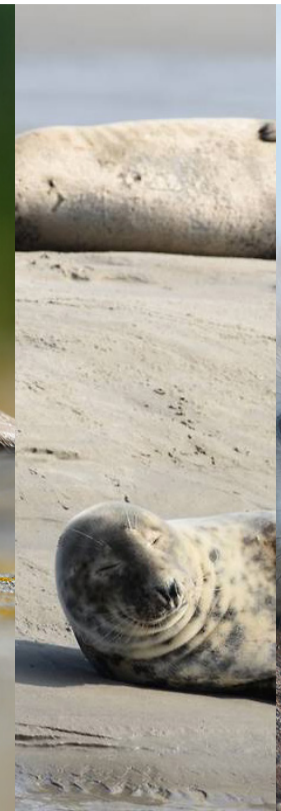




ANIMAUX MARINS : LES BONS GESTES À ADOPTER

Phoques, cétacés, oiseaux marins... En mer ou lors de vos promenades sur le littoral, il est possible de croiser ou d'observer des animaux marins. Afin de ne pas les déranger, adoptez les bons gestes !



QUE FAIRE SI VOUS APERCEVEZ UN ANIMAL MARIN ?

NE VOUS APPROCHEZ PAS
À PLUS DE 100 MÈTRES DES ANIMAUX
ET OBSERVEZ-LES DISCRÈTEMENT



EN MER,
RESTEZ À 200 m
DES PHOQUES
SUR LES ROCHERS



EN MER, NE VOUS POSITIONNEZ PAS
DEVANT OU DERRIÈRE LES CÉTACÉS

DISTANCE ET ZONE
D'APPROCHE D'UN CÉTACÉ

100m 100m

Zone de vigilance (300m)

Zone interdite (100m)

TENEZ VOS CHIENS EN LAISSE
POUR ÉVITER LES EFFAROUCHEMENTS,
LA DESTRUCTION DES ŒUFS
MAIS ÉGALEMENT LA TRANSMISSION
DE MALADIES OU DE POTENTIELLES BLESSURES

FAÎTES ATTENTION AUX ŒUFS D'OISEAUX*
QUI POURRAIENT ÊTRE CACHÉS
DANS LES HAUTS-DE-PLAGE
ET RESPECTEZ LES ZONES BALISÉES
SIGNALANT LES NIDS

* limicoles côtiers



QUE FAIRE SI VOUS TROUVEZ UN ANIMAL MORT OU BLESSÉ ?

RESPECTEZ UNE DISTANCE AVEC L'ANIMAL
AFIN DE LIMITER LA TRANSMISSION
DE MALADIES OU LE RISQUE DE BLESSURE



S'il s'agit d'un phoque ou
d'un cétacé, contactez le
réseau national échouages
(Pelagis) : **05 46 44 99 10**

S'il s'agit d'un oiseau, contactez :
LPA-Calais (de Dunkerque
à Calais) : **03 21 34 76 02**
ou Le Chêne (centre de
sauvegarde de la faune sauvage) :
02 35 96 06 54